

# Introduction à l'ORMR



**ORMR**

Office de  
réglementation  
des maisons  
de retraite

Tous droits réservés. Septembre 2019.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'ORMR.

## Table des matières

Introduction .....	1
Mandat et responsabilités de l'ORMR .....	1
Loi et règlements de l'Ontario sur les maisons de retraite.....	2
Documents de référence faisant autorité .....	2
Vérification de la conformité par l'ORMR.....	2
Inspections de l'ORMR :.....	2
Une approche évolutive en matière d'inspection .....	2
Résumé des points clés.....	3

## Introduction

Cette partie présente brièvement l'ORMR. Elle vous sera particulièrement utile si vous utilisez, pour la première fois, un module d'aide à la conformité de l'ORMR, également appelé « MAC ».

Si vous avez déjà utilisé un MAC, vous pouvez passer cette introduction et accéder directement au module d'aide à la conformité sur la planification des mesures d'urgence en sélectionnant le titre « À propos de ce MAC » dans le menu de gauche.

Dans cette introduction, vous en apprendrez davantage sur...

- le mandat et les responsabilités de l'ORMR dans leur ensemble
- la loi et les règlements qui régissent l'exploitation des maisons de retraite
- comment l'ORMR aborde la mission qui consiste à vérifier que les titulaires de permis respectent les exigences prévues par la loi

## Mandat et responsabilités de l'ORMR

Qu'EST-CE que l'Office de réglementation des maisons de retraite?

En quelques mots, l'ORMR est un organisme indépendant sans but lucratif qui veille à ce que les maisons de retraite de l'Ontario respectent la Loi de 2010 sur les maisons de retraite, au nom du gouvernement de l'Ontario.

Il s'emploie ainsi à garantir la protection et le bien-être des quelque 60 000 personnes âgées qui résident dans les maisons de retraite de l'Ontario, de façon à ce qu'elles puissent vivre en toute dignité et sécurité et faire des choix éclairés concernant leurs soins.

Les activités de l'ORMR consistent notamment à :

- délivrer des permis aux maisons de retraite
- inspecter les maisons afin de s'assurer qu'elles respectent la Loi
- donner suite aux rapports de préjudice ou de risque de préjudice envers les résidents
- donner suite aux plaintes
- prendre des mesures lorsque les maisons ne respectent pas la Loi
- fournir des renseignements aux résidents, au public et aux exploitants des maisons de retraite concernant la Loi
- mettre à disposition du public des renseignements sur les maisons de retraite agréées par le biais de sa Base de données sur les maisons de retraite

## Loi et règlements de l'Ontario sur les maisons de retraite

La Loi de 2010 sur les maisons de retraite et ses règlements précisent ce que les titulaires de permis doivent faire et, par conséquent, ce que les inspecteurs doivent vérifier.

La Loi s'articule autour du principe directeur selon lequel une maison de retraite doit être un lieu où les résidents vivent avec dignité et de façon autonome, dans le respect et l'intimité... ..vivent dans des conditions de sécurité et de confort

...peuvent faire des choix éclairés concernant leurs options de soins

En bref, ce principe directeur définit les droits et les protections des résidents, ainsi que les obligations des exploitants.

N'hésitez pas à marquer d'un signet les liens vers la Loi et ses règlements afin d'y avoir facilement accès par la suite.

Documents de référence faisant autorité

- [Loi de 2010 sur les maisons de retraite](#)
- [Règlement \(166/11\)](#)

## Vérification de la conformité par l'ORMR

Un aspect important des responsabilités de l'ORMR consiste à s'assurer que toutes les maisons de retraite respectent leurs obligations.

À cette fin, l'ORMR mène des inspections au cours desquelles les inspecteurs vérifient, entre autres, si les procédures et les pratiques du titulaire de permis sont bien conformes aux exigences prévues par la loi...

... si elles sont bien appliquées, suivant les besoins, dans le cadre des activités quotidiennes de l'établissement.

Inspections de l'ORMR :

- La maison de retraite respecte-t-elle ses obligations?
- Les procédures et les pratiques du titulaire de permis sont-elles conformes aux exigences prévues par la loi?
- Les procédures et les pratiques sont-elles appliquées?

L'objectif principal de l'ORMR consiste à réduire les préjudices et le risque de préjudice envers les résidents des maisons de retraite. Pour atteindre cet objectif, l'ORMR a élaboré ce module d'aide à la conformité à l'intention des titulaires de permis afin de préciser davantage ses attentes en matière de conformité à la Loi et à ses règlements. Lors de ses inspections, l'ORMR accorde une attention particulière aux questions prioritaires telles que la manière dont les titulaires de permis traitent la planification des mesures d'urgence.

Une approche évolutive en matière d'inspection

- Réduire les préjudices et le risque de préjudice envers les résidents, fournir des précisions aux titulaires de permis et réduire les cas de non-conformité à la Loi et à ses règlements en mettant l'accent sur les questions prioritaires
- Lors de ses inspections, l'ORMR accorde une attention particulière aux questions prioritaires.

Comme par le passé, en plus des autres tâches qui lui incombent lors de l'inspection, un inspecteur peut s'attacher à vérifier si votre maison de retraite respecte toutes ses obligations en matière de planification des mesures d'urgence.

Si votre maison n'est pas conforme, l'inspecteur en informera l'exploitant en mentionnant les exigences particulières de la Loi et de ses règlements qui ne sont pas respectées.

L'inspecteur peut aussi proposer des pratiques exemplaires afin de vous aider à optimiser les processus que vous avez mis en œuvre pour assurer la conformité.

Votre maison de retraite est-elle conforme?

- Dans la négative, l'inspecteur mentionnera les exigences qui ne sont pas respectées.
- L'inspecteur peut également proposer des pratiques exemplaires à titre optionnel.

## Résumé des points clés

À des fins de révision, voici quelques points clés à retenir.

- L'ORMR veille à ce que les maisons de retraite de l'Ontario respectent la Loi de 2010 sur les maisons de retraite au nom du gouvernement de l'Ontario.
- Lors de ses inspections, l'ORMR accorde une attention particulière aux questions prioritaires.
- Les maisons de retraite doivent comprendre les exigences prévues par la loi avant d'aborder la planification des mesures.
- Si un titulaire de permis ne satisfait pas aux exigences prévues par la loi et ses règlements, les inspecteurs de l'ORMR mentionneront celles qui ne sont pas respectées.
- Les inspecteurs peuvent également proposer des pratiques exemplaires.



Office de  
réglementation  
des maisons  
de retraite